

AFFAIRE N° 35

OBJET : REDUCTION TARIFAIRE ACCORDEE AUX ETUDIANTS SUR LE
RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE LA S.T.U.D.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 1982 (affaire n° 1) une réduction de 10 % sur le prix des carnets de tickets du réseau S.T.U.D. a été accordée aux étudiants du Centre Universitaire de la Réunion.

Considérant le fait que l'application du versement-transport dégagera prochainement des ressources nouvelles pour les transports collectifs, je vous propose de reconsidérer le taux de cette réduction jusqu'à concurrence de 50 % du prix des carnets de tickets pratiqués ordinairement.

Les différentes subventions communales possibles compensant les pertes de recettes de la S.T.U.D. dues à cette nouvelle réduction ont été estimées pour 1983 à :

19 000,00 F pour un taux de réduction de 20 %
28 700,00 F pour un taux de réduction de 30 %
38 000,00 F pour un taux de réduction de 40 %
47 800,00 F pour un taux de réduction de 50 %

Je vous demande de vous prononcer sur l'opportunité d'une telle mesure et de fixer éventuellement la réduction à appliquer.

Je mets la question aux voix.

Le SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :

"Finances : La Commission propose une réduction de 50 % pour les étudiants".

LE MAIRE - La Commune subventionnera la STUD pour pouvoir mettre en oeuvre cette réduction.

M. Mickaël NATIVEL - Nous sommes évidemment pour la réduction tarifaire en faveur des étudiants et nous nous demandons si la réduction proposée est suffisante.

LE MAIRE - Au départ, la réduction était de 10 %, aujourd'hui elle passe à 50 %, elle sera certainement plus importante dans l'avenir.

M. Mickaël NATIVEL - Nous nous permettons également de faire plusieurs remarques :

- . Pourquoi accorder seulement aux étudiants cette réduction ? Ne peut-on pas envisager son extension aux autres catégories défavorisées ? Je pense aux chômeurs, aux ouvriers, aux employées de maison qui laissent chaque mois une partie de leurs ressources dans le transport.
- . Vous nous demandez de faire un effort de 47 800 F alors que les recettes provenant du versement transport octroyées par le Gouvernement sont estimées à près d'1 milliard de centimes. C'est là une goutte d'eau dans un océan. En définitive, nous vous demandons d'inclure cette diminution dans le cadre plus vaste de la refonte complète des services de transports dionnysiens.
- . Et enfin, pour revenir au problème des étudiants, je pense qu'il serait urgent de revoir la desserte du Centre Universitaire du Chaudron car bon nombre d'étudiants renonce à leur cours du soir, faute de transport. Et ce sont toujours les plus modestes qui font les frais de cette carence. Nous vous demandons d'examiner de toute urgence ce problème.

M. ANNETTE - Monsieur le Maire, nous sommes un petit peu surpris de voir apparaître ce dossier car nous avons appris par la presse qu'une étude a été lancée par la Commission des Transports. Nous pensons que ce dossier doit être intégré dans cette étude et qu'un effort plus important peut être fait au niveau des tarifs pour les étudiants.

LE MAIRE - Effectivement, il y a actuellement une étude en cours sur la restructuration des transports en commun. Mais cette étude ne sera pas terminée tout de suite. Nous, nous pensons qu'il vaut mieux accorder immédiatement une réduction aux étudiants et en fonction du résultat de l'étude, il nous sera toujours possible de l'améliorer.

Quand vous parlez de son extension aux autres catégories, vous avez oublié que le 3ème Age voyage gratuitement. Vous avez dit ensuite que le versement transport rapporterait 1 milliard de centimes. En réalité, nous n'aurons que 3 ou 4 millions ! Et enfin, il n'est pas octroyé par le Gouvernement mais, au contraire, est pris sur les entreprises !

M. Mickaël NATIVEL - Le Gouvernement a quand même donné son feu vert.

LE MAIRE - Pour des opérations qui ne lui coûtent pas cher ! Les autres paient et le Gouvernement autorise !

M. ANNETTE - On voulait dire que les autres Gouvernements ne l'avaient pas fait.

LE MAIRE - Justement, les autres Gouvernements avaient peut-être plus de scrupule à faire payer les entreprises !

M. Mickaël NATIVEL - Et quant à la desserte du Centre Universitaire ?

LE MAIRE - Je sais que des étudiants ont pris contact avec M. CROCHET.

M. CROCHET - Effectivement, ces étudiants m'ont téléphoné pour mettre sur pied une desserte du Centre Universitaire le soir par les bus de la STUD. Je leur avais demandé de me préciser le nombre d'étudiants intéressés et les horaires afin de mettre sur pied cette liaison ; malheureusement, jusqu'à ce jour, je n'ai pas eu de réponse.

LE MAIRE - Je vous dirai que pour les chambres d'étudiants, c'était la même chose. Celles-ci n'ont pas été occupées pendant près de 6 mois. Dans cette affaire, il y a effectivement un besoin mais ce besoin n'est pas aussi important qu'on le dit.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte l'avis de la Commission de Finances qui propose une réduction de 50 % pour les étudiants.

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 17 Mai 1983